



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

Luxembourg, le 26 juin 2024

HORESCA a.s.b.l.
M. Alain Rix
Président
B.P. 2524

L-1025 Luxembourg

n. réf. : ME099-E24

Objet : Votre lettre du 17 mai 2024

Monsieur le Président,

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à la thématique des prix de l'énergie touchant vos membres et je comprends votre inquiétude.

En effet, en 2022, à la suite de la guerre d'agression non justifiée de l'Ukraine par la Russie, les prix de l'énergie pour l'électricité et le gaz sur les marchés européens de l'énergie avaient atteint des niveaux sans précédent, impactant les consommateurs et les entreprises européennes, et donc luxembourgeoises, dans leurs fondements. En réaction à cette situation inédite, le gouvernement luxembourgeois de l'époque a adopté, sur la base des décisions prises avec les partenaires sociaux, différents paquets de mesures limités dans le temps et destinés à contrer ces effets.

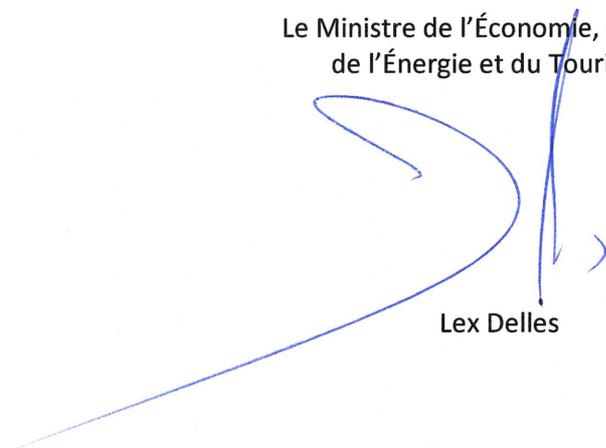
Entre-temps, la situation géopolitique ne s'est pas forcément apaisée, mais les prix de l'énergie sur les marchés européens se sont à nouveau fortement stabilisés à la baisse, sans toutefois atteindre les niveaux de prix d'avant la crise. Cela signifie que les entreprises peuvent à nouveau profiter de conditions plus supportables sur les marchés.

En raison de ces niveaux de prix plus bas sur les marchés de l'énergie, la plupart des mesures temporaires introduites à l'époque ne seront plus nécessaires à la fin de cette année. Une exception sera le maintien du frein aux prix de l'électricité jusqu'à fin 2025. En effet, les stratégies d'achat des fournisseurs d'électricité consistent à acheter les quantités d'électricité nécessaires aux clients résidentiels sur plusieurs années afin de ne pas devoir répercuter les pics de prix sur les marchés de l'énergie dans les mêmes proportions sur les clients. Ainsi, les quantités d'électricité pour 2025 ont également été achetées pendant les années chères de 2022 et 2023, ce qui signifie que ces prix élevés continueront à avoir un impact en 2025.

L'atténuation de ces prix se fera à partir de 2025 d'une manière socialement plus équitable. D'une part, le frein aux prix de l'électricité sera limité à hauteur de +30% de l'augmentation anticipée des prix. Cette mesure s'applique également à vos membres qui ont une consommation d'électricité annuelle inférieure à 25.000 kWh. D'autre part, des mesures d'accompagnement seront introduites ou renforcées afin de soutenir les citoyens socialement défavorisés.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre de l'Économie, des PME,
de l'Énergie et du Tourisme,



Lex Delles